

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18071

présenté par

M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 8

À l'alinéa 65, substituer au mot :

« décret »,

les mots :

« un décret ne pouvant créer des conditions d'accès à la retraite plus défavorables et plus inéquitables que celles en vigueur avant la promulgation de la loi n° du de financement rectificative pour 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi procède par voie de décret en trop nombreux points, déterminants pour le devenir des droits à la retraite de l'ensemble des travailleurs. En conséquence, les auteurs de cet amendement souhaitent s'assurer que comme le prétend le Gouvernement les dispositions prises renforceront les droits actuels à la retraite et y apporteront notamment davantage d'équité et de justice sociale.